

UN SECOND COLLOQUE DE FORMATION CHJQ / UIHJ



Chambre des
huissiers de
justice
du Québec



COLLOQUE DE FORMATION CONTINUE SUR LE

« RECOUVREMENT DE CRÉANCES : COMMENT DEVENIR COMPÉTENT ET EFFICACE ?! »

proposé par la Chambre des huissiers de justice du Québec avec la participation de l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires (UIHJ)

UN DEUXIÈME COLLOQUE

SUIVRA CELUI DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE

AU MÊME ENDROIT

POUR CELLES ET CEUX QUI AIMERAIENT Y ASSISTER

(ÉGALEMENT OUVERT AUX DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES)

QUAND ? :

Le samedi, 1^{er} octobre 2005 de 9 à 17 heures

Hôtel Sheraton Laval, 2440, Autoroute Des Laurentides, Laval

(Québec) H7T 1X5

UN SECOND COLLOQUE DE FORMATION CHJQ / UIHJ

Un second colloque :

À l'occasion du 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les huissiers de justice* (L.R.Q., chapitre H-4.1) le 1^{er} octobre 1995, la Chambre des huissiers de justice du Québec contribue à la mise à jour de la formation de ses membres en proposant un colloque de formation ayant pour thème : « **RECOUVREMENT DE CRÉANCES : COMMENT DEVENIR COMPÉTENT ET EFFICACE** » organisé en collaboration avec l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires (UIHJ).

Ce colloque s'adresse aux seuls huissiers de justice désireux d'accroître leur compétence et devenir des professionnels plus efficaces, de même qu'à leurs stagiaires Québécois, et à leurs collaboratrices et collaborateurs dans leurs études. L'événement sera animé par une équipe de formateurs diversifiés et expérimentés. Il s'inscrit donc dans le cadre de la formation continue des huissiers de justice du Québec et reste ouvert aussi aux collègues étrangers qui désireraient y participer.

Il se veut aussi une suite des assises Européennes sur le recouvrement amiable à Bruxelles en 2004 où une importante délégation de plusieurs huissiers de justice Québécois était présente. À partir de l'adaptation québécoise d'une expérience européenne, et d'un soutien documentaire spécialement conçu à cette fin, le participant développera sa capacité de recruter une clientèle et de la développer; il découvrira différentes manières d'entrer en contact avec le débiteur; il apprendra des règles simples de comptabilité, de reddition de compte, de tenue et d'archivage des dossiers.

La consoeur ou le confrère sortira du colloque mieux équipé pour faire du recouvrement amiable des créances, une activité professionnelle stimulante et rentable, respectueuse de ses obligations déontologiques au service d'une clientèle diversifiée et dans un contexte de protection du public.

Date et endroit :

L'événement suivra le premier colloque sur « *l'expulsion et la vente* : « *Drames sociaux à civiliser* » et prendra place le lendemain dans les mêmes lieux, à savoir : le samedi, 1^{er} octobre 2005, de 9 à 17 heures, au centre des congrès de l'hôtel Sheraton Laval, 2440, Autoroute Des Laurentides, Ville de Laval (Québec) H7T 1X5. Téléphone 1 (450) 687-2440 / Télécopieur 1 (450) 687-0655.

Les huissiers de justice étrangers présents en nos murs et inscrits préalablement le ou avant le 1^{er} septembre 2005 à l'un des dits séminaires recevront aussi un carton d'invitation au cocktail d'honneur offert à la Chambre des huissiers de justice du Québec à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle « *maison des huissiers* » qui aura lieu le Jeudi, **29 septembre 2005 entre 17 et 19 heures** au 390 Boulevard Henri-Bourassa Ouest, à Montréal.

UN SECOND COLLOQUE DE FORMATION CHJQ / UIHJ

Inscription et conditions :

Pour ce deuxième colloque, l'inscription se fait **avant le 26 septembre** au moyen du ou des formulaires annexés ou téléchargés du présent site. Les droits d'inscription sont de 140 \$ en devises canadiennes, comprenant le dîner et toutes les boissons. Cependant, l'huissier de justice également inscrit au colloque du 30 septembre sur « L'EXPULSION ET LA VENTE : DRAMES SOCIAUX À CIVILISER », bénéficiera d'un rabattement de 40. \$ qui lui sera remis à même le coût de l'inscription, à savoir : un droit de \$100.00 en lieu et place de 140.00\$ et qui comprends outre les documentations, les boissons aux pauses-café et le repas du midi.

Conversion monétaire :

Notez que la monnaie peut fluctuer dans le temps

\$ 1.00 CAD = 0,659955 EUR 1 EUR = 1,51525 CAD

Renseignement sur les monnaies étrangères :

Le Convertisseur Universel de Devises vous informe adéquatement dans le temps au site : <http://www.xe.com/ucc/fr/>

Hébergement : (Si désiré peut se faire à l'hôtel où se tiendront ces deux colloques)

L'hébergement, s'il est requis à cet endroit, se fait alors directement en téléchargeant des sites précités, le formulaire prévu à cette fin et en l'expédiant à l'hôtel par télécopieur au numéro indiqué, avant le 13 septembre. Le tarif spécial « huissier de justice » est en devises canadiennes de 125 \$ par nuitée en occupation simple ou double (environ 85 euros), plus les taxes applicables de TVA de 14.5% et de 2.00\$ par nuitée..

Endroit :

HÔTEL SHERATON LAVAL ET CENTRE DE CONGRÈS :

2440, Autoroute des Laurentides

(Carrefour Laval)

Laval, Québec, Canada

H7T 1X5

Téléphone : 1 (450) 687-2440

Télécopieur / Fax : 1 (450) 687-0655

Veillez télécharger le formulaire pdf de réservation de l'hôtel Sheraton

Pour consultation de divers autres hébergements au Québec, vous pouvez également consulter les sites suivants:

<http://www.hebergement-quebec.net/> Ou le site officiel de Tourisme Québec à :

<http://www.bonjourquebec.com/francais/>

UN SECOND COLLOQUE DE FORMATION CHJQ / UIHJ

Ordre du jour : COLLOQUE SUR LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES

- 9 h Ouverture officielle de la journée de formation.
L'huissier de justice Guy AIDANS, président de la Chambre des huissiers de justice du Québec.
- 9 h 15 En Hollande : Comment l'activité de recouvrement des créances conditionne-t-elle l'exercice de la profession d'huissier de justice dans les Pays-Bas?
Me Jos UITDEHAAG, huissier de justice exerçant à Etten-Leur (Hollande), membre questeur du comité scientifique de l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires et expert auprès de plusieurs pays sur la pratique et les procédures d'exécution des décisions de justice dans des causes civiles et commerciales .
- 9 h 45 Au Québec : Nouveauté législative possible, sinon : Comment l'huissier de justice québécois doit-il aborder l'activité de recouvrement de créance?
Ronald DUBÉ EST huissier de justice, directeur général et secrétaire de la Chambre des huissiers de justice du Québec.
- 10 h 05 Une expérience québécoise inédite : Comment un huissier de justice québécois a instauré une structure efficace de recouvrement des créances conforme à la politique de la Chambre sur le recouvrement amiable des créances et la remise volontaire d'un bien.
Jean-François GINGRAS, huissier de justice de l'étude Trudel & associés à Trois-Rivières, membre de la délégation de la Chambre aux ASSISES EUROPÉENNES SUR LE RECOUVREMENT à Bruxelles en avril 2004.
- 10 h 25 Pause santé
- 10 h 45 **Le recouvrement des créances rendu pratique.**
M^e Vincent KALTENBACK, avocat du cabinet Barrette & associés de l'arrondissement Lachine à Montréal avec la participation d'huissiers de justice.
- recevoir le client
 - en personne
 - par téléphone, courriel ou autrement
 - le mandat de recouvrement
 - la convention d'honoraires
 - qui supporte les frais
 - comment atteindre le débiteur
 - ce qu'il faut dire, ce qu'il faut faire
 - le débiteur refuse de payer
 - le débiteur accepte de payer
 - l'entente de paiement
 - l'accord du client
 - l'encaissement

UN SECOND COLLOQUE DE FORMATION CHJQ / UIHJ

- le non respect de l'entente de paiement parce que le débiteur :
 - déménagement;
 - change de statut;
 - perd son emploi
 - autre

12 h 30 Dîner.

- 14 h
- la tenue des dossiers
 - le dépôt et les entrées en fidéicommiss
 - l'inspection professionnelle
 - la reddition de compte
 - la fermeture du dossier
 - l'archivage et la conservation du dossier

15 h 30 Pause santé.

- 15 h 50
- tribune libre et synthèse par Me Bernard Menut, huissier de justice
 - exercices pratiques

16 h 50 Allocution de clôture.

17 h Fin de la journée de formation et des colloques CHJQ/UIHJ.

UN SECOND COLLOQUE DE FORMATION CHJQ / UIHJ

Pour information additionnelle :

Chambre des huissiers de justice du Québec

Adresse postale

390, boulevard Henri-Bourassa Ouest
Montréal (Québec) H3L 3T5



Téléphone : 1 (514) 721-1100

Ronald Dubé, poste 303

André Bizier, poste 311

André Mathieu, poste 310

Sophie Bergeron, poste 313

Télécopieur : 1 (514) 721-7878

Courriel (mail) général :

chjq@huissiersquebec.qc.ca

www.huissiersquebec.qc.ca